

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec, localisé dans la zone 22515Ip.

Cette zone occupe une grande partie du Parc technologique du Québec Métropolitain (PTQM) dans le quadrant nord-est de l'intersection des autoroutes Charest et Henri-IV, entre la rue Einstein et l'emprise ferroviaire, comme illustré par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

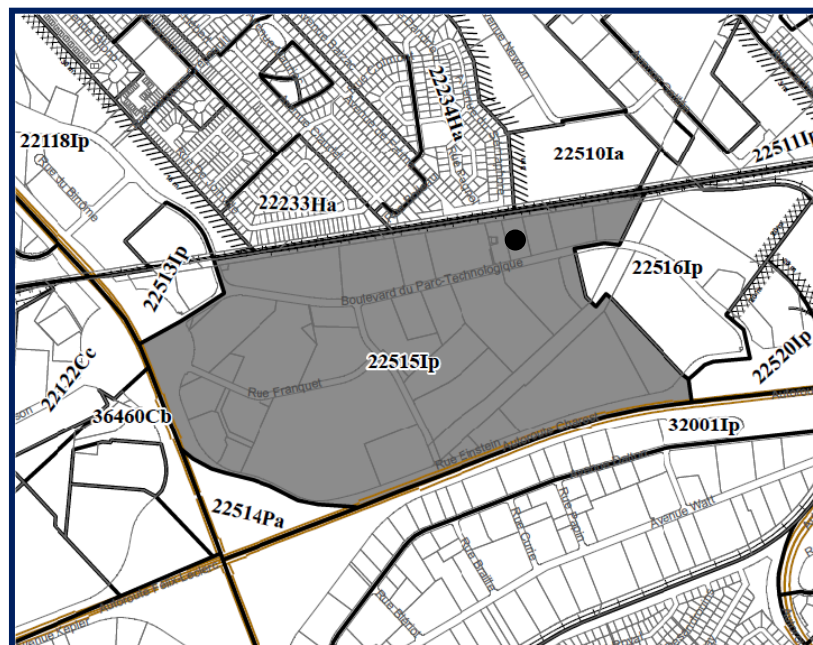
L'entreprise Medicago Inc qui est installée au 2552 du Boulevard du Parc technologique sur le lot no 3 257 859 du cadastre du Québec désire obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement des Rivières d'utiliser de façon temporaire des roulottes à des fins administratives sur une partie de son terrain. Les roulottes serviront comme espace de travail pour des experts dans le domaine de la croissance de biomasse afin de soutenir le développement de Medicago au cours des 5 prochaines années.

Ainsi, les modifications réglementaires proposées consistent à ajouter après l'article 997.14 la Section VI comprenant les articles suivants :

997.15. Malgré toute disposition contraire du présent règlement ou du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, autre que les articles 1139 à 1163, les activités reliées à l'utilisation à des fins administratives de bâtiments temporaires (roulottes) pour des experts oeuvrant dans le domaine de la croissance de biomasse sont permises sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec.

997.16. La permission visée à l'article 997.15 a effet pour une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 184. ».

Plan de localisation



● Lot visé par la demande de modification

Bienvenue à toutes et à tous!

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
- ➔ 2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)
Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 184.
(Medicago - roulottes temporaires)
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (19 h 45)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 9 novembre 2016, à 19 h
au centre communautaire Duberger
salle Desjardins
2341, rue de la Rivière-du-Berger

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 184.
(Medicago – roulottes temporaires)